

seiller d'Etat, qui étoit vacante par sa mort ;  
**Bé-** à Mr. de Creil, Intendant de Metz : S. M.  
**va-** nomma aussi aux Abbayes vacantes dont voici  
**rem-** la Liste. Celle de *Begard*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Triguier est donnée à l'Abbé de la Galaisière, Vicaire Général de l'Evêque de Toul ; celle de *Orbestier*, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Luçon, à l'Abbé de Bragelonne, celle de *Lieu-Restauré*, Ordre de Prémontré, Diocèse de Soissons, à l'Abbé de Perussy, celle de Carnoët, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Quimper, à l'Abbé de Reignon ; celle de Boisgroland, même Ordre, Diocèse de Luçon, à l'Abbé de Bailleul, Vicaire Général de l'Archevêque d'Embrun ; celle de *Clairvaux*, même Ordre, Diocèse d'Amiens, à l'Abbé de Pressy, Vicaire Général de l'Evêque de Boulogne ; celle du *Palais*, même Ordre, Diocèse de Limoges, à l'Abbé d'Espagnac, Vicaire Général de l'Evêque de Limoges ; celle de Bithaine, même Ordre, Diocèse de Besançon, à l'Abbé de Carcado ; celle de *Sept-Fontaines*, Ordre de *Prémontré-Réformé*, Diocèse de Langres, à l'Abbé Bayle, Chapelain ordinaire du Roi. Le Prieuré d'*Arbois*, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Besançon, à l'Abbé de Courbonzon ; le Prieuré Régulier de *S. Eloy des Hermites*, Ordre du Val des Ecoliers, Diocèse de Châlons sur Marne, au Pere Mallet, Supérieur de l'Hôtel Dieu de Troyes ; & l'Abbaye Régulière de *Neubourg*, Ordre de S. Benoît, Diocèse d'Evreux, à la Dame Normant. Sa Majesté remplit encore au mois d'Avril les Bénéfices qui étoient devenus vacans ayant nommé l'Evêque d'Oleron à l'Archevêché d'Auch, l'Abbé de Revol à l'Evêché d'Oleron ;  
 l'Abbé